

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 001-210101895-20260601-DEL26_55-DE

N° 26 / 55**SEANCE DU 1^{er} JUIN 2026**Nombre de Membres

En Exercice : 15
Présents pour le vote : 14
Procuration : 0
Votants : 14
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 20 mai 2026

Membres présents à la séance : Mmes MM BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, GRATTE Philippe, MOSSAZ Denis, MOSINI Pascale, NICULESCU Chrisitan, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absents ou excusés : KREUTNER Stéphanie**Secrétaire :** Bernard FOU CART**Objet : Retrait du Syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey**

Vu les statuts du Syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey ;

Vu l'article L.5721-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Lorsque les statuts n'ont pas prévu une procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical » ;

Vu la délibération 09/2026 du Syndicat mixte et le courrier du 22 avril 2026 du même Syndicat, Vu la délibération 24/41 de la Commune d'Injoux-Génissiat

Considérant que la Commune d'Injoux-Génissiat ne bénéficie pas de retombées du « développement touristique du Plateau de Retord et du Haut-Valromey », du « ski nordique » et du « ski alpin » ;

Considérant que l'assise des pistes de ski nordique et de ski alpin sur le territoire de la Commune est moindre

Monsieur le Maire propose de maintenir le souhait de retrait de la Commune d'Injoux-Génissiat du Syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey et demande que ce retrait soit présenté lors d'un prochain comité du Syndicat.

Après en avoir délibéré,**Le Conseil Municipal,**

⇒ **Accepte**, le maintien du souhait de retrait de la Commune d'Injoux-Génissiat du Syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey ;

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOU CART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

